

Édition 2026

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU DROIT CONTINENTAL

LIVRET DES INTERVENANTS

INTRODUCTION À LA CULTURE JURIDIQUE CONTINENTALE

Nicolas CORNU THÉNARD



Nicolas Cornu Thénard est professeur d'histoire du droit à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Spécialiste de droit romain et d'histoire de la rhétorique, il a consacré sa thèse à La notion de fait dans la jurisprudence classique. Étude sur les principes de la distinction entre fait et droit.

Membre honoraire de l'Institut universitaire de France, il travaille plus spécifiquement aujourd'hui sur l'autonomie de l'argument juridique. Il est codirecteur de la revue Tribonien. Revue critique de législation et de jurisprudence et directeur des publications de la Société de législation comparée.

Descriptif du cours

Le cours a pour ambition de mettre en lumière les éléments communs qui animent la culture juridique d'Europe continentale. Celle-ci est puisée à une même source : le droit romain, qui s'est érigé en science au début de l'ère chrétienne. Elle se reconnaît une histoire : celle qui, à partir de la redécouverte du droit romain au Moyen Âge jusqu'aux codifications contemporaines, a façonné une même méthode d'interprétation juridique, qui déduit la résolution des conflits de l'examen d'un texte circonscrit. Elle a une expression commune : celle qui recherche la certitude du droit dans une forme systématique, le recours à des classifications savantes et la reconnaissance de la primauté de la loi.

DROIT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DES CONTRATS

**Bénédicte FAUVARQUE-
COSSON**



Bénédicte Fauvarque-Cosson, agrégée des facultés de droit, est membre du Conseil d'Etat. Elle dirige actuellement le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). Elle a été professeure à l'Université Panthéon-Assas. Elle a exercé d'importantes fonctions dans des groupes d'experts internationaux qui ont élaboré des règles modèles en droit des contrats (Principes d'Unidroit, Principes de la Haye, Groupe d'études sur un Code civil européen) ainsi que dans diverses associations (présidente de Trans Europe Experts, cofondatrice du European Law Institute).

Titulaire d'un double diplôme de King's College et de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), elle a contribué au développement des études juridiques comparatives (notamment comme présidente de la Société de législation comparée et vice-présidente de l'Académie internationale de droit comparé). Elle est membre de plusieurs académies européennes et étrangères.

En 2014, elle a reçu le Prix international Descartes-Huygens de l'Académie Royale des Lettres et des Sciences, du MEAE et du MESR. Elle est directrice de la Revue internationale de droit comparé et membre des comités scientifiques de plusieurs revues étrangères de droit international et comparé. Elle est également membre du Conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental.

DROIT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DES CONTRATS

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Bénédicte Fauvarque-Cosson a notamment publié :

- *Droit et grands enjeux du monde contemporain*, Nathan, 2021 (manuel scolaire pour les Terminales, directrice)
- *Evolution historique et théorie générale du droit européen des contrats*, Répertoire Dalloz, 2021.
- *Le nouveau droit des contrats. Guide bilingue à l'usage des praticiens*, Lextenso 2019, coréd. F. Ancel.
- *Cases, Materials and Texts on Contract law, Ius Commune Casebooks on the Common Law of Europe* (avec H. Beale, J. Rutgers, D. Tallon, S. Vogenauer, 3ème ed., 2019, Hart)
- *Comparative Law in France*, in *Oxford Handbook on Comparative Law*, 3rd ed. Oxford University Press, dir. M. Reimann and R. Zimmermann, 2019.

Descriptif du cours

Ce cours de droit international et européen des contrats présente la recodification du droit interne des contrats en France (2016), en la replaçant dans son environnement international et européen. Le droit interne français des contrats et la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises pour le droit des contrats constituent les deux références incontournables pour ce cours.

Les autres modèles étudiés sont les Principes du droit européen du contrat, les Principes d'Unidroit relatifs aux contrats du commerce international, les Principes de la Haye sur la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux. Ce cours examine comment tous ces modèles coexistent et trouvent leur place dans un environnement marqué par le pluralisme juridique.

RÈGLEMENT INTERNATIONAL DES LITIGES

Sébastien BESSON



Sébastien Besson est associé au sein de l'étude LKK Arbitration, un cabinet d'avocats de premier plan spécialisé dans l'arbitrage international et le contentieux, basé à Genève en Suisse. Il représente des sociétés et entités étatiques devant des tribunaux arbitraux dans le cadre de litiges commerciaux et d'investissements, et assume les fonctions d'arbitre.

Sébastien Besson est intervenu en qualité de conseil des parties, président du tribunal arbitral, arbitre désigné par des parties, arbitre unique ou expert juridique dans de nombreux litiges internationaux, concernant des affaires relevant d'une multitude de règlements d'arbitrage, dans différentes juridictions. La nature des affaires traitées inclut, entre autres, les différends relatifs à des joint-ventures et coopérations industrielles, des accords de distribution, des contrats de vente, ou encore en matière de construction, finance, énergie et sport.

Il est également professeur à temps partiel à la Faculté de Droit de l'Université de Neuchâtel.

Il a publié de nombreux ouvrages et articles dans le domaine de l'arbitrage international. Il est notamment l'auteur de l'ouvrage "Comparative Law of International Arbitration" (« Droit comparé de l'arbitrage international », 2ème édition, Sweet & Maxwell, 2007, co-écrit avec le professeur Jean-François Poudret).

RÈGLEMENT INTERNATIONAL DES LITIGES

Sébastien BESSON

Il participe régulièrement en tant qu'intervenant à diverses conférences, programmes universitaires et événements en Suisse et à l'étranger.

Sébastien Besson a obtenu un doctorat en droit de l'Université de Lausanne en 1997 (Prix de la Fondation Fleuret, Lauréat de l'Université de Lausanne, Prix Walther Hug). Il est également titulaire d'un LL.M de l'Université Columbia (New York), obtenu en 2000. Il parle couramment le français et l'anglais et maîtrise bien l'allemand.

Descriptif du cours

La résolution des litiges dans les conflits internationaux se fait de plus en plus fréquemment dans un cadre privé, largement en dehors des voies juridictionnelles ordinaires. C'est avant tout le cas de l'arbitrage, mais également d'autres méthodes, dites « amiables » ou « alternatives » (ADR pour « Amicable » ou « Alternative » Dispute Resolution).

L'objectif de ce cours est d'offrir en quelques heures une présentation générale de ces méthodes, en présentant notamment les textes fondamentaux de la CNUDCI et quelques droits continentaux, en particulier les droits français et suisse. Les thèmes abordés le seront d'un point de vue théorique et pratique ; il va de soi qu'ils ne pourront pas être approfondis. L'accent sera porté sur l'arbitrage international, avant tout commercial avec une brève introduction à l'arbitrage d'investissement. Il est recommandé que les participants à ce cours disposent déjà d'une formation en ce domaine, ou au moins dans les procédures judiciaires.

COURS CONSTITUTIONNELLES & DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

**Jean DU BOIS
DE GAUDUSSON**



Docteur en droit public, agrégé des facultés de droit, Professeur émérite de droit public et comparé à l'Université de Bordeaux, Membre de l'Académie des sciences d'Outre-mer dont il préside la 3ème section, Membre du conseil scientifique de la Fondation pour le droit continental, Membre associé de l'Académie Malgache et Président de l'association éditrice de la revue Afrique contemporaine.

Jean du Bois de Gaudusson a notamment exercé les responsabilités de doyen de la faculté de droit, des sciences politiques et sociales et de président d'Université à Bordeaux, de directeur scientifique du Centre d'études d'Afrique noire de Bordeaux (CNRS), de Directeur du Groupement de droit comparé (CNRS), de président de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de président du concours national d'agrégation de droit public (Paris), de conseiller en service extraordinaire à la Cour constitutionnelle de l'Union des Comores, d'expert et de conseiller constitutionnel auprès des Secrétaires généraux de la Francophonie, MM Boutros Ghali et Abdou Diouf. Il a été professeur associé auprès de la faculté de droit de l'Université de science politique et de droit de Chine à Pékin (CUPL).

Il est l'auteur de nombreuses publications en droit administratif et constitutionnel français et comparé et de plusieurs rapports généraux aux congrès de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF). Il est président d'honneur de l'Association française de droit constitutionnel.

COURS CONSTITUTIONNELLES & DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Jean DU BOIS DE GAUDUSSON

Dernière publication sur les Cours : «Victoire ou disgrâce des Cours constitutionnelles en Afrique, les tourments d'un professeur - juge constitutionnel », Mélanges en l'honneur du Président Robert Dossou, L'Harmattan, 2020.

Descriptif du cours

Le module partira de la symétrie de deux évolutions majeures en droit et de la liaison qui s'est établie entre elles : d'une part, la forte montée en puissance des Cours constitutionnelles dans les dispositifs constitutionnels, juridictionnels et politiques contemporains et, d'autre part, la reconnaissance toujours plus exigeante des libertés et des droits fondamentaux.

Il évaluera les stratégies suivies par les cours constitutionnelles pour répondre aux attentes de la société et des citoyens et parfois adoptées dans des situations politiques difficiles voire de crise et de rupture de la démocratie. Dans cette perspective, ce cours étudiera et comparera les raisonnements, modes d'interprétation, méthodes et techniques utilisés par les unes et les autres cours et largement renouvelés ainsi que les relations entretenues avec les juridictions internationales et européennes; il rendra compte des interrogations voire des critiques les plus souvent formulées aujourd'hui sur le contrôle qu'elles exercent et ses conséquences sur les équilibres constitutionnels.

Parmi les exemples étudiés, seront retenus les cas les plus récents concernant notamment la liberté d'opinion et d'expression, la protection de l'environnement, les contentieux relatifs aux mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID.

DROIT DES INVESTISSEMENTS DANS LES PAYS DE L'OHADA

Gérard ANOU



Agrégé des facultés de droit, Gérard Anou est Professeur de droit privé à l'Université Grenoble-Alpes où il dirige le master Droit des affaires, parcours "Droit de l'entreprise, juristes conseils d'affaires". Il enseigne principalement le droit des affaires et le droit des contrats internationaux. Il est titulaire d'un doctorat en droit privé de l'Université Jean Moulin Lyon 3, obtenu en 2009. Ses travaux et publications portent notamment sur le droit OHADA, le droit international privé, le droit du commerce international et le droit européen des affaires. Il a publié de nombreux travaux et dirigé des colloques sur le droit OHADA, et le droit du commerce international.

Descriptif du cours

Au cours des deux dernières décennies, les investissements étrangers dans les pays de l'OHADA se sont accrus, notamment avec l'arrivée de capitaux en provenance de pays en développement. Ces investissements couvrent des domaines aussi variés que les industries extractives, les infrastructures, l'eau et l'énergie, l'agriculture ou encore les services. La concurrence entre les acteurs des investissements, tant privés que publics, s'est accentuée. Pour tirer le meilleur parti de cet intérêt nouveau pour l'Afrique, les pays de l'OHADA ont besoin d'un cadre des investissements adapté. Ils ont mis en place un régime des investissements attractif à travers des textes nationaux, communautaires et même des conventions internationales.

Le cours de droit des investissements dans les pays de l'OHADA vise à présenter et analyser, dans une perspective comparative, les principes communs au régime des investissements applicable dans ces différents pays.

DROIT DU NUMÉRIQUE : Protection des données personnelles et IA

Émilie DEBAETS



Émilie Debaets, maître de conférences en droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole est spécialiste de droit des libertés fondamentales et de droit du numérique.

Elle a consacré sa thèse à l'émergence du droit fondamental à la protection des données personnelles et a contribué à plusieurs projets en droit du numérique dédiés notamment aux fichiers de police, à l'identité numérique, à la transformation numérique du service public. Elle enseigne, depuis 2021, dans le cadre de l'Université d'été de la Fondation pour le droit continental.

Descriptif du cours

Ce cours présentera la politique européenne du numérique. Depuis l'adoption du RGPD (Règlement général sur la protection des données), les textes se sont multipliés pour régir différents aspects du numérique et ont conduit à l'émergence d'une véritable politique européenne du numérique.

Pour comprendre les enjeux de cette politique spontanée et transversale, il s'agira de s'interroger d'abord sur les principes directeurs du RGPD destinés à répondre aux nouveaux défis du numérique pour observer ensuite comment ses principes irriguent ou non les autres textes, notamment le RIA (Règlement sur l'intelligence artificielle).

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT : Enjeux stratégiques et défis contemporains

Raphaël BRETT



Raphaël Brett est maître de conférences en droit public, spécialisé en droit de l'environnement, à la Faculté de Droit-Économie-Management de l'Université Paris-Saclay.

Après avoir soutenu une thèse intitulée « La participation du public à l'élaboration des normes environnementales » (à paraître aux éditions Mare & Martin en 2026) – thèse primée par la Société française pour le droit de l'environnement en 2017 – il a continué ses travaux de recherche dans le domaine de la participation (v. par exemple « De la non-démocratie environnementale : réflexion autour du droit de participer de l'article 7 de la Charte de l'environnement », Titre VII, octobre 2024), du constitutionnalisme environnemental et de la protection des forêts (La protection juridique des forêts – Perspectives nationales et internationales, L'Harmattan, coll. «Droit du patrimoine culturel et naturel», mars 2024).

Il organise ou co-organise en outre de nombreux colloques, journées d'études et cycles de conférences sur des thématiques aussi variés que « l'eau », « le sol », « le sous-sol », « les déchets », etc...

Il est co-directeur du Master Droit de l'environnement de l'Université Paris-Saclay, président de la section Île-de-France de la Société française pour le droit de l'environnement depuis 2021, Secrétaire général de la Société française pour le droit de l'environnement (nationale), membre du Comité de rédaction de la Revue juridique de l'environnement et membre du Conseil scientifique de l'Observatoire du Green Deal.

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT : **Enjeux stratégiques et défis contemporains**

Raphaël BRETT

Descriptif du cours

Ce cours présentera les principales sources du droit de l'environnement, autant aux échelles internationale que régionale et nationale. Seront exposés les principes structurants du droit de l'environnement (notamment les principes de prévention, précaution, participation du public, etc...) mais également quelques grands concepts comme celui de développement durable ou de transition écologique.

L'attention sera également portée sur les grands enjeux contemporains que sont le contentieux climatique, la réparation du préjudice écologique, la personnification de la nature comme modèle de protection de l'environnement, la responsabilité sociétale des entreprises (devoir de vigilance) et le nouveau rôle du juge dans la mise en œuvre du droit de l'environnement.

